

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois juin, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Gamaches-en-Vexin se sont réunis sous la présidence de Monsieur Guillaume VOELTZEL, dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, le dix-neuf juin 2023.

Etaient présents : Guillaume VOELTZEL, Christian HOMMAND, Azélie BOUGON, Philippe DUFRESNE, Isabelle INGLIN, Estèphe QUILLET, Xavier LEMETAIS, Catherine TRAINA, Irène VOILLARD.

Etaient absents excusés : Benoit MORELLET donne pouvoir à Isabelle INGLIN
Coralie BOURNONVILLE
Secrétaire de séance Catherine TRAINA

Membres en exercice : 11

L'ordre du jour est étudié comme suit :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2023

Le procès-verbal du 14 avril est adopté à l'unanimité.

2. Délibération acceptation don du Vestiaire de la Vallée de l'Epte :

M. le Maire explique que le Vestiaire de la Vallée de l'Epte, représenté par Mme Delacourt, fait un don à chaque commune quand un de ses habitants participe en tant que bénévole à l'organisation des ventes de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le don du Vestiaire de la Vallée de l'Epte pour un montant de 300€.

Il est demandé si la commune peut organiser une donation des administrés de Gamaches pour cette association.

3. Délibération sur la procédure pour la reprise des concessions cimetièrè :

M. le Maire explique qu'une procédure de reprise des concessions du cimetière a été engagée en 2020.

A ce jour, uniquement deux concessions sont sorties de la procédure, les autres étant restées à l'état d'abandon. La procédure se terminant en 2023, il est demandé au conseil municipal d'accepter ou non la reprise des concessions restantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la reprise des concessions.

Il sera demandé un devis aux pompes funèbres pour estimer le coût de la reprise des concessions en suivant la procédure légale. Une nouvelle tarification et durée de concession seront examinés dans un prochain conseil municipal.

4. Questions diverses :

- M. le Maire explique que la commune possède un terrain en succession de M. Levé. Ce terrain peut être « échangé » avec un terrain appartenant à la famille Lemetais. Les frais de notaire et la moitié du coût du géomètre seraient d'environ 2 300€ pour la commune. Le sujet est à approfondir quant à la finalité d'utilisation du terrain (verger, espace de loisirs pour les gamachois...).
- M. le Maire explique que la Communauté de Communes du Vexin Normand peut prendre la compétence éolienne afin d'aider les communes membres dans la faisabilité ou non des projets éoliens. Le conseil demande plus d'explication sur cette compétence en cas de changement de président de la comcom, la charge financière pour les communes...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h22